

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2025/017

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Serge SOHIER, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : RH – Adoption de la grille des emplois non permanents 2025

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Président propose de créer les emplois non permanents ci-dessous compte-tenu d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité pour l'année dans les services touristiques, techniques de la CCPL et le service aux communes pour garantir les nécessités de service :

Grille annuelle 2025 des emplois non permanents

Service	Grade	Emploi	Cat.	Postes	Temps (complet/non complet)	Durée	Motif de recrutement
Sites touristiques	Adjoint du patrimoine	Guide animateur touristique	C	≥11 postes	TC	29 mois maximum	Accroissement temporaire ou saisonnier
Moulin des Baronnies	Adjoint du patrimoine	Agent d'accueil touristique	C	1	TC	6 mois	Accroissement saisonnier
Service technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	C	2	TC	10 mois	Accroissement saisonnier
Service technique	Adjoint technique	Agent de service polyvalent	C	1	TNC (20h)	4 mois	Accroissement saisonnier
Service aux communes	Adjoint administratif	Agent administratif	C	1	TNC (24h)	2 mois	Accroissement temporaire

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250207-2025-017B-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

A cette fin, une enveloppe de crédits sera prévue au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du budget principal 2025 pour chacun des services concernés.

Considérant les difficultés qui peuvent se présenter pour le recrutement des saisonniers, les postes listés pourront être décomposés en plusieurs contrats ou regroupés selon les possibilités offertes d'embauche.

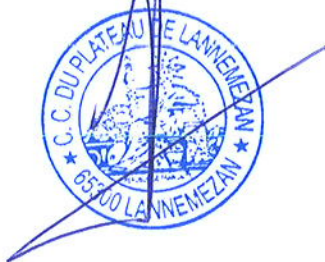
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'adopter la grille des emplois non permanents 2025 pour les sites touristiques (Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide), le Moulin des Baronnie, le service technique et le service aux communes proposée ci-dessus ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 19 FEV. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250207-2025-017B-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025